



PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

direction
départementale
de l'Équipement
Puy-de-Dôme

ARRETE PREFECTORAL

prescrivant un plan de prévention des risques naturels prévisibles
Risque Chute de blocs
sur le bourg de La Roche Noire

Service Sécurité
Risques

Bureau Prévention
des Risques

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME
Officier d la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 562 et R 561,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code pénal,
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu le code de la construction et de l'habitation,

Considérant que la falaise surplombant le bourg de la Roche Noire présente un risque avéré de chutes de blocs vis à vis de la zone urbanisée,

ARRETE

Article 1 :

Il est prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles – risque Chute de Blocs - sur le bourg de la Roche Noire conformément au périmètre annexé à l'arrêté préfectoral.

Article 2 :

A compter de la date de publication du présent arrêté, il sera procédé à une concertation relative à l'élaboration du plan de prévention de la manière suivante :

- Réunions de travail en tant que de besoin entre les services de l'Etat et la commune ;
- Réunion publique préalablement à l'ouverture de l'enquête publique.

7 rue Léo Lagrange
63033 Clermont-
Ferrand cedex
téléphone :
04.73.43.16.00
télécopie :
04.73.34.37.47
mél. :
DDE-Puy-de-dome
@équipement.gouv.fr

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.
 Une mention de l'affichage de l'arrêté sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
 Cet arrêté sera également notifié au maire de la Roche Noire et affiché en mairie.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Président du Conseil Général.
- Madame la Directrice de Cabinet de la Préfecture,
- Monsieur le Directeur des Collectivités locales de la Préfecture,
- Monsieur le Chef du service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 NOV. 2007
 Le Préfet,



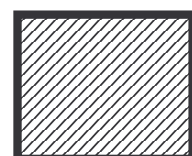
Dominique SCHMITT

Copie certifiée conforme à l'original
 Le chef du bureau des courriers,



Périmètre d'étude du PPR Chutes de Blocs à La Roche Noire

Annexé à l'arrêté Préfectoral n°...



Périmètre de
prescription
du PPR

